

Ville de 37150 BLERE

PROCES - VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2011

Etaient présents : M. FORTIER Georges – Maire, M. CHAUVEL Régis, Mme LE BRIS Joëlle, M. BISSON Marcel, Mme BAROU Françoise, M. GAUTHIER Robert, Mme DUFRAISSE Sylvie, M. REUILLON Jean-Jacques, Mme OMNES Françoise, Mme BABY Claudine, M. RAFEL Jean-Serge, Mme THIBAUT Christine, Mme THOMASSIN Sylvie, M. ROBINEAU Jean-Noël, Mlle MORISSET Carole, Mme PALISSEAU Laetitia, M. GIRARD Eric, M. PERRAULT Patrick, Mme LOISEAU Sandrine, M. BEAUGÉ Henri, Mme DALAUDIER Nicole, M. OMONT Jean-Claude.

Absents excusés : M. MORELLI Jean-Claude, M. VERDON Richard (*pouvoir à Mme DUFRAISSE*), M. CANTIN Christian, Mme BERTHELOT Isabelle, M. DEJUST Jean-François (*pouvoir à Mme LOISEAU*).

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 30 et invite le Conseil à nommer un Espagnol secrétaire. Monsieur Jean-Jacques REUILLON est nommé secrétaire.

POINT I – COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE DU 19/10/2011

Sans observation, le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2011 est adopté à l'unanimité.

Suite à une observation de Monsieur OMONT, il a été convenu que les comptes rendus de commission non joints à la convocation du Conseil Municipal seraient transmis par mail en amont de la séance afin que les conseillers en prennent connaissance en amont du Conseil Municipal.

M. le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour ajouter une question à l'ordre du jour du Conseil Municipal concernant le transfert de propriété d'une parcelle de 65 a appartenant aux consorts FREVILLE vers le domaine public, suite à une erreur de bornage.

Accord du Conseil Municipal.

POINT II – COMPTE RENDUS DES DIFFERENTES COMMISSIONS

① **COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES ET SPORTIVES**

REUNION DU 9 NOVEMBRE 2011

AFFAIRES SCOLAIRES

Ecole Maternelle Jeanne Lecourt

Rentrée 2011/2012 : effectifs : 161 répartis en 6 classes : GS 28+28, MS 26+26, PS 27+26.

La rentrée échelonnée sur 2 jours a permis aux enfants, familles et enseignants de la petite section d'être pleinement satisfaits.

Préparation rentrée 2012 : une enquête va être distribuée aux parents pour inscrire les enfants nés en 2009 et une liste est en cours en lien avec la mairie, PMI et Multi Accueil.

Poste AVS : Les 3 postes sont enfin opérationnels depuis le 17 octobre (57 h pour 4 enfants).

Le projet d'école a été reconduit pour 3 ans et l'aide personnalisée a été mise en place pour les grandes sections.

Le RASED intervient auprès des élèves de GS.

Bibliothèque de l'école : il est difficile de trouver une organisation après 5 ans de présence d'une aide (EVS) supprimée cette année.

Ecole Elémentaire Balzac

Rentrée 2011/2012 : effectifs : 268 répartis en 11 classes et 12 élèves en CLIS.

Rased : 2 maîtres E qui interviennent à la demande des enseignants et des parents sur les écoles de Bléré et du canton et une psychologue scolaire.

AVS : à la rentrée, ce poste n'était pas pourvu, le 27 septembre, une aide venant de la maternelle est arrivée à la CLIS jusqu' au 17 octobre, date où une assistante a été nommée.

Plus de poste d'EVS aux écoles de Bléré.

Intervenants extérieurs :

-Handball les classes de CE2, CM1, CM2 et grands de la Clis bénéficient de l'intervention de l'animateur sportif durant un cycle de 7 séances pour chaque classe.

-Musique : tous les élèves bénéficient de l'intervention de Mme Alix Debien, professeur à l'école de musique. Une audition aura lieu le 31 janvier 2012 au centre socio culturel pour les enfants du cycle 2.

Classes de découverte : La classe CP de Mme Beaumanoir se rendra à Lathus dans la Vienne au mois de mars durant 3 jours (coût : 3165 €), le CE1 de Mme Barsacq ira sur l'île de Ré du 26 au 30 mars (coût : 6600 €), les classes de CM2 iront à St Ouen Les Vignes à vélo à partir de l'école en mai sur 3 jours (coût 4424 €). La mairie finance ces projets à hauteur de 50% avec un maxi de 8000 € ; l'APE donnera une subvention, un loto a été organisé par les enseignants avec un bénéfice de 1876 € afin de minimiser le coût pour les familles.

Des sorties sont prévues par les enseignants (Opéra de Tours, Musée des beaux Arts, visite de châteaux, etc..)

Des élèves ont participé à une randonnée pédestre à La Croix et d'autres aux foulées amboisiennes.

Restauration scolaire

Effectifs : 120 repas environ sont servis à la maternelle et 230 au self de l'élémentaire. La nouvelle organisation (surveillance restaurant et cour) semble satisfaisante.

Une réunion d'information auprès des parents a eu lieu et le bureau de la commission restauration scolaire a été constitué et se réunira le 17 novembre.

AFFAIRES SPORTIVES

Gymnastique Artistique

Assemblée générale du 26 août : Association qui se porte bien tant au point de vue financier que résultat sportif. Les effectifs sont en hausse (150 inscriptions contre 120 l'année dernière) et les cotisations sont de 80 à 130 € suivant les niveaux. Le bureau a été reconduit, ce club emploie 1 salariée et 1 apprentie et beaucoup de parents bénévoles participent aux entraînements. Une assemblée générale extraordinaire a eu lieu fin octobre afin de trouver une nouvelle dénomination à ce club, c'est SGABVC (Session Gymnastique Artistique Bléré Val de Cher).

Tennis

Assemblée générale du 21 octobre : Association qui fonctionne très bien avec une école de tennis très dynamique (140 enfants de 5 à 16 ans) et 2 salariés.

Un court a été refait aux normes de sécurité pour un coût de 73000 €.

Bilan financier : recettes : 30191 €, dépenses : 30783 € déficit 590 €.

Les cotisations sont inchangées, de très bons résultats sportifs et nous soulignerons la performance de Mr Houlier en catégorie +70ans (1^{er} français et 15^{ème} mondial).

* M. le Maire évoque le document fait par Madame DUFRAISSE et sa commission sur la composition des classes de l'Ecole Maternelle et de la primaire et les moyens mis à leur disposition et dit qu'il sera annexé au présent compte-rendu.

AFFAIRES SCOLAIRES 2011/2012

ECOLE MATERNELLE JEANNE LECOURT

Directeur : Mr LEMAIRE CARDOEN PHILIPPE

Nombre de classes : 6

Effectifs rentrée 2011/2012 : 161

-Mme BOURLIATAUX Sarah 28GS

-Mme MONTEIRO Cécile 28GS

-Mme MARTIN Marie Claire 26MS

-Mme TROQUET Nathalie 26MS

-Mme PELLETIER Pascale 26 PS

-Mr LEMAIRE CARDOEN Philippe 27PS.

Moyenne par classe : 26,80

Coût moyen d'un élève : 1 211€

Aides municipales à hauteur de 12500€ + une aide maternelle par classe.

Subvention projet cirque : 750€

ECOLE ELEMENTAIRE BALZAC

Directrice : Mme FOUQUE SYLVIE

Nombre de classes : 11 + 1 classe « CLIS » pour les enfants en grande difficulté scolaire

Effectifs rentrée 2011/2012 : 268 + 12 en CLIS

-Mme GRELET 22CP

-Mme BEAUMANOIR (75%), Mme CHARPENTIER (25%) 23CP

-Mr DEMARNE 25CE1

-Mme BARSACQ 25CE1

-Mme BOULANGER (75%), Mme LAFEUILLE (25%) 6CE1/16CE2 soit 23

-Mme MONJAL Sandra (75%) Mme CHARPENTIER (25%) 24CE2

-Mme COUTANT 13CE2/10CM1 soit 24 (congé maternité) remplacé par Mr AGNUS

-Mme NYAMBI Alison (75%), Mme CHARPENTIER (25%) 27CM1

-Mme MATHIAS 26CM1

-Mme POUBANNE Katell 25 CM2

-Mr CHAMART 24 CM2

-Mme SAULNIER Cécile (75%), Mme CHARPENTIER (25%) 12CLIS.

Moyenne par classe : 24,36 hors clis

RASED :

-Mme SCHUBNEL psychologue scolaire

Mr LOUIS et Mme DEMARNE maîtres E

Autres personnes :

-Mr RODRIDE Titulaire remplaçant rattaché à l'école,

-Mme MANON Patricia Assistante de vie scolaire pour aide à la CLIS,

Coût moyen d'un élève : 382€

Aides municipales à hauteur de 15000€.

Subvention classe de découverte : 8000€

Intervenant musique : 4200€

Intervenant Handball : 1470€

Subvention Usep et projet art : 2500€

ECOLE SAINTE JEANNE D'ARC

Directrice : Mme PAPINEAU

Nombre de classes : 6

Effectifs rentrée 2011/2012 : 155 dont 41 maternelle et 114 élémentaire.

La commune de Bléré représente 61 enfants dont : 21 en maternelle et 40 en élémentaire pour 2011/2012.

Subvention 2011 versée : 31775€.

CANTINE SCOLAIRE

Prestataire : Restauval

Enfants inscrits : 340 enfants dont 115 env en maternelle soit 263 familles

Tarif 2011/2012 : - enfant de la commune 3,10€
 - enfant hors commune : 3.70 €
 - adulte : 4.80 €

GARDERIE

Responsable : Mme BELONDO

Enfants inscrits : environ 92

Tarif 2011/2012 : enfant de la commune : matin 2,45€, soir (goûter compris) 3,00€
 enfant hors commune : matin 2,65€, soir (goûter compris) 3,20€

Horaires : 7h à 9h et 16h30 à 18h30 lundi, mardi, jeudi et vendredi

COMMISSION RESTAURATION MUNICIPALE

Mme DUFRAISSE Sylvie

Mme DALAUDIER Nicole

Mme FOUQUE Sylvie

Mr PETITBON Jean Cuisinier Restauval

Mme RZEPECKI MORAIS Brigitte (maternelle)

Mme FOULON Delphine (élémentaire)

Mme BABY Claudine

Mr LEMAIRE CARDOEN Philippe

Mr MAUVE Joël Restauval

Mme FOURMY Maryline (maternelle)

Mme BERTHELOT Angélique (élémentaire)

Mme PELLOQUIN Delphine (Surveillance)

ASSOCIATION PARENT ELEVES

Présidente : Mme Wolf Corinne Tél. 0247303783

Secrétaire : Mme Dujardin Carole

Trésorière : Mme Alix Céline

Vice Présidente : Mme Bonneau Claudine

Secrétaire Adjointe : Mme Souriau Delphine

Trésorière Adjointe : Mme Hartman Sophia

Mme DUFRAISSE précise que le conseil de l'école primaire a eu lieu et M. le Maire souligne qu'il y était présent et se dit être très satisfait de la très bonne implication de l'équipe pédagogique sous la direction de Mme FOUQUE. Le loto organisé par l'équipe enseignante a été un succès.

***** Le compte rendu est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.**

② COMMISSION D'URBANISME du Lundi 14 NOVEMBRE 2011

PC = Permis de construire

DP = Déclaration Préalable

CLE	PETITONNAIRE		ADRESSE DES TRAVAUX	NATURE DE LA DEMANDE	SECTION PARCELLAIRE	Zone POS	AVIS DE LA COMMISSION
PC 11 1 0040	HAIRAUT	LIONEL	24 RUE DU VAUGERIN	MAISON D'HABITATION	AD210, AD495	Ubs	FAVORABLE S/RESERVE ABF
PC 11 1 0041	CLARTE	JEAN MICHEL	4 CHEMIN D'Espagne	EXTENSION HABITATION	Z1149	UB	DEFAVORABLE A L'AVIS ABF
DP 11 1 0078	PEREIRA DE OLIVEIRA TOME	GERMANO	47 RUE FONTAINE ST MARTIN	CLOTURE	YD304	UB	FAVORABLE
DP 11 1 0079	CHAUVET	JEAN- PHILIPPE	11 RUE DES MERLETS	PISCINE	AD394, AD396	UA	FAVORABLE
DP 11 1 0080	RISHMAWI	ODEH	11 RUE JULES BOULET	MODIFICATION FAÇADE	AE435, AE524	UA	DEFAVORABLE
DP 11 1 0081	ENOGAT	ERIC	25 RUE DES BLES	CLOTURE	Z11056	UB	FAVORABLE
DP 11 1 0082	VAIRELLES	GUILLAUME	AVENUE DELAUNAY	SURELEVATION HABITATION	AC64	UB s	FAVORABLE
DP 11 1 0083	VERDON	RICHARD	8 RUE DE LA TAILLE ST JULIEN	POSE FENETRE DE TOIT SUR GARAGE			FAVORABLE

DP 11 1 0084	GUIBOUT ET FILS		RUE DU GL DE GAULLE	RENOVATION FAÇADE DE MAGASIN	AE239	UA	FAVORABLE S/RESERVE ABF
DP 11 1 0085	THOREAU	ROGER	9 RUE JULES BOULET	PEINTURE FAÇADE	AE166	UA	DEFAVORABLE
DP 11 1 0086	COMMUNE DE BLERE		ROUTE DE LOCHES	LOGE DE VIGNE	ZI170, ZI1074	UB	FAVORABLE
DP 11 1 0087	SCI DE CONNEUIL		RUE DES DEPORTES	TRANSFORM. HOTEL EN 5 LOGEMENTS	AB135	Uai	
DP 11 1 0088	CHALUS	JEAN PAUL	2 RUE GAMBETTA	RAVALEMENT DE FAÇADE	AC130	UA	FAVORABLE
CLE	PETITIONNAIRE		ADRESSE DU BIEN	NATURE DE LA DEMANDE	SECTION PARCELLAIRE	ZONE POS	Avis de la commission
CU 11 1 a118	ETUDE MODOT P/ CTS PONTLEVOY		LE VEAU	INFORMATIF	ZT 7, 8, 9	Np	INFORME
CU 11 1 a119	ETUDE MODOT P/ CTS PONTLEVOY		LES VIOLETTES	INFORMATIF	ZT 76	N	INFORME
CU 11 1 a120	ETUDE MODOT P/ CTS PONTLEVOY		LA POELE	INFORMATIF	YW 62, 63, 72, 74	N et Np	INFORME
CU 11 1 a121	ETUDE MODOT P/ CTS PONTLEVOY		LA POELE	INFORMATIF	YW 64, 65	Np	INFORME
CU 11 1 a122	ETUDE MODOT P/ CTS PONTLEVOY		LE VEAU	INFORMATIF	ZV 278, 279, 280, 297	UH Np	INFORME
CU 11 1 a123	ETUDE NURET P/ GIRARD CAROLINE		43 RUE DE LA FONTAINE ST MARTIN	INFORMATIF	YD 369	UB	INFORME
CU 11 1 a124	ETUDE NURET P/ JOULIN MAX		LES PLUMASSERIES	INFORMATIF	ZV 195 196 197	A	INFORME
CU 11 1 a125	ETUDE NURET P/ SAVATON JEAN YVES		49 RUE DES CANAUX	INFORMATIF	YD 78	Uba	INFORME
CU 11 1 a126	ETUDE NURET P/HOFFMANN YANNICK		RUE DES BLES	INFORMATIF	YH259	UB	INFORME
CU 11 1 B127	ETUDE TURQUOIS MEDINA P/ EVRARD		RUE DU PONT	OPERATIONNEL	AC260	Uai	FAVORABLE
CU 11 1 a128	DELPECH CELINE P/ CTS LOUVEAU		RUE DU VAUGERIN	INFORMATIF	AD550, AD682	Ubs	INFORME
CU 11 1 a129	DELPECH CELINE P/ GERMAIN GODEAU		LA LANDE	INFORMATIF	YL99	A	INFORME
CU 11 1 a130	ETUDE TURQUOIS MEDINA P/ RENAULD M-JOSEPH EP. DESACHY		LE HAUT VILLAGE	INFORMATIF	ZD142, Z44, 146, 174, 177, 178	Nhe	INFORME
CU 11 1 a131	DELPECH CELINE P/ CHAFFIN PONTEVOY		LA FONTAINE AUX OISEAUX	INFORMATIF	ZO185, ZO190	N	INFORME
CU 11 1 a132	DELPECH CELINE P/ GERMAIN GODEAU		LES SOUCHES	INFORMATIF	ZO67, ZO71	N	INFORME
CU 11 1 B133	TOURNIER GILLES		ROUTE DE TOURS	OPERATIONNEL	ZH93	Ubi	A REVOIR
CU 11 1 B134	MODOT luc P/ MLLE RAISON		RUE DE LA VASSELIERE	OPERATIONNEL	ZL127	Ubs	AVIS TECHNIQUE INCOMPLET
CU 11 1 a135	ETUDE NURET P/ M. PREVOST		RUE COUESEAU	INFORMATIF	AB88	Uai	INFORME
CU 11 1 a136	ETUDE TURQUOIS MEDINA P/ M. CHARPENTIER		LES CLOTREUX	INFORMATIF	ZD20	Ae	INFORME
CU 11 1 b137	GEOPLUS P/ M. DEBOURG		RUE DU FOUR A CHAUX	OPERATIONNEL	YD72, YD335	Uba	FAVORABLE

M. CHAUVEL apporte une information pour le dossier SCI de CONNEUIL : il sera revu par la commission car c'est un dossier sensible.

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

③ COMMISSION CULTURE JEUNESSE

Pas de compte-rendu sur table à approuver. M. REUILLON dit que l'objet de la réunion du 14 novembre a été la rencontre avec les organisateurs du spectacle de Noël afin de préparer les différentes manifestations.

POINT III : REFORME DE LA FISCALITE EN MATIERE D'URBANISME

- Vote du principe et du taux de la future taxe d'aménagement. « T.A. »

La loi de Finances du 29 décembre 2010 a introduit une réforme des taxes d'urbanisme, instituant la taxe d'aménagement qui a vocation à se substituer à la Taxe Locale d'Equipement « T.L.E. », à la Taxe Départementale d'Architecture et d'Environnement « TDCAUE » et à la Taxe Départementale Naturels et Sensibles « TDENS ».

Elle sera appliquée aux permis de construire et déclarations préalables de travaux déposées à partir du 1^{er} mars 2012.

Monsieur le Maire rappelle qu'une commission générale du Conseil Municipal a eu lieu le mercredi 9 novembre pour informer l'ensemble des élus sur le nouveau dispositif législatif et qu'il avait été convenu que, seul, le principe de la Taxe d'Aménagement ferait l'objet d'une délibération, laissant de côté pour le moment, le versement pour sous densité.

Concernant la T.A., le Maire propose de voter le taux de 3 % (identique à la Taxe Locale d'Equipement actuelle) sans adopter d'exonérations facultatives proposées par la Loi.

*** A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce pour un taux unique de 3 %.**

DELIBERATION

Objet : **Taux de la taxe d'aménagement**

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité en matière d'urbanisme, Monsieur le Maire indique que, pour financer les équipements publics de la Commune, la Taxe d'Aménagement remplacera la Taxe Locale d'Equipement. Elle sera applicable à compter du 1^{er} mars 2012.

Elle est aussi destinée à remplacer, au 1^{er} janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

La commune ayant un Plan Local d'Urbanisme approuvé, la taxe d'aménagement s'applique de plein droit au taux de 1%. La commune peut toutefois fixer librement dans le cadre des articles L. 331-14 et L. 332-15 un autre taux et dans le cadre de l'article L. 331-9 un certain nombre d'exonérations.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'Aménagement au taux de 3 %,**
- **de limiter le dispositif d'exonération aux seules exonérations de droit prévues par la Loi,**
- la présente délibération est valable pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2014. Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

POINT IV : MODIFICATION DES STATUTS DE LA C.C.B.V.C.

- Approbation par le Conseil Municipal

Après discussion sur les dispositions du nouveau texte, le Conseil Municipal souhaite avoir des précisions, concernant deux points :

- en matière de développement économique : la qualification de la future extension de la zone d'activités de Bléré,
- en matière de Petite Enfance : les modalités de transfert du multi-accueil de Bléré. .../...

Un courrier sera fait à la C.C.B.V.C. pour avoir des informations et des précisions complémentaires.

M. le Maire dit que cette question sera de nouveau soumise au Conseil Municipal de Décembre 2011.

POINT V : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LE CONTRAT ENFANCE 2011 AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Le premier contrat enfance a été signé pour 5 ans.

Le contrat enfance est un contrat d'objectifs et de co-financements qui contribue à l'accueil des enfants au multi accueil et au RAM de Bléré.

Son terme était le 31.12.2010. Un nouveau contrat est proposé pour une durée de trois ans. Lors de la prise de compétence Petite Enfance par la C.C.B.V.C. un avenant à ce contrat devra être signé avec la Communauté de Communes.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer ce contrat.

*** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

POINT VI. INSTALLATION D'UN MODULAIRE POUR L'ALSH : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA C.A.F.

La capacité d'accueil des enfants à l'ALSH est de 60 places. Vu le nombre d'inscriptions en attente, (26 demandes non satisfaites pour le mois d'octobre et 30 pour le mois de novembre), il est indispensable d'envisager un agrément complémentaire. Pour ce faire, de nouveaux locaux sont indispensables. Après avoir visité le modulaire installé à St-Martin le Beau, il est possible d'envisager le même équipement à Bléré, à côté des locaux périscolaires actuels, ce qui permettrait de répondre aux besoins urgents.

La caisse d'Allocations Familiales nous a fait savoir qu'elle est prête à aider à cet investissement, vraisemblablement à hauteur de 50 %.

Le Conseil Communautaire s'est engagé à prendre en charge l'équipement, mais demande à la Commune de Bléré de préfinancer.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le Maire à déposer un dossier de subvention : montant estimatif de l'opération 130.000 €.

*** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES

- AUTORISATION A DONNER AU MAIRE POUR SIGNER L'ACTE CONCERNANT LA PARCELLE AD 909 tombant dans le domaine public suite à la régularisation d'une erreur matérielle de cadastre et du nouveau bornage, à l'occasion de la vente FREVILLE / VAIRELLES 8, rue Charles-Simon. La cession est gratuite.

*** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

POINT VII. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- Comité de Quartiers

Mme OMNES donne des précisions concernant l'intervention de Madame DEVISMES pour la non réponse à un courrier concernant le skate-park de Bléré.

Il s'agissait d'une pétition non identifiée par l'expéditeur. Aucune réponse ne pouvait être faite. Madame DEVISMES a présenté ses excuses.

- Suite à une question de M. OMONT sur la remontée des informations et questions débattues en Comité de Quartier, Mme OMNES précise qu'elle établira un compte-rendu annuel d'activités pour 2011 comme elle l'avait fait en 2010. .../...

- Information des délégués des syndicats intercommunaux et C.C.B.V.C.

§ Courrier de la C.C.B.V.C. à propos du transfert des pouvoirs de police du Maire concernant la compétence « gens du voyage » et « Collecte des déchets ».

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au transfert de compétence des pouvoirs de police du Maire vers la C.C.B.V.C. pour ces deux compétences.

En fin de séance, Monsieur le Maire a informé les conseillers municipaux de la réunion avec le Conseil Général sur le devenir du Collège de Bléré face à l'augmentation des effectifs.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au mercredi 14 décembre 2011 à 19 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.